

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 17 avril 2019 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
- M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
- Sont également présents: M. Pierre St-Michel, directeur général adjoint
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier
- Sont absents: M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CA-2019-0164

Adoption de l'ordre du jour

Le sommaire décisionnel RH2019-320 intitulé : « Création d'un poste de directeur des services des communications au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun et approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur François Giroux (ID. 141630) » est modifié pour se lire « Création d'un poste de directeur des communications au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun et approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur François Giroux (ID. 141630) ».

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 3 avril 2019

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 3 avril 2019, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Adoption des résolutions

Entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2019 - BE2019-019 (CT-2417560) — (Ra-2116)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec*, relative au versement d'une subvention de 415 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adjudication d'un contrat de services professionnels - Réalisation d'études environnementales relatives à des projets spéciaux - 2019 à 2022 (Appel d'offres public 53249) - AP2019-162 (Ra-2117)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger à *Groupe Akifer inc.* le contrat de services professionnels - Réalisation d'études environnementales relatives à des projets spéciaux - 2019 à 2022, conformément à la demande publique de soumissions 53249 et aux prix unitaires de sa soumission du 27 février 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Entente de gré à gré avec *Mack Ste-Foy inc.*, relative au service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces (Dossier 53560) - AP2019-168 (Ra-2117)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente de gré à gré avec *Mack Ste-Foy inc.* pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces, du 1^{er} juin 2019 au 1^{er} juin 2022, conformément à la demande de proposition 53560, et ce, aux tarifs horaires, aux prix fermes de pièces et aux pourcentages d'escompte sur celles-ci, selon sa proposition du 19 mars 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;
- 2° aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Modification de la résolution CA-2018-0445 relative à l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc sur une partie du lot 2 814 764 du cadastre du Québec - Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - DE2019-081 (Modifie CA-2018-0445) (Ra-2117)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de modifier la résolution CA-2018-0445, en remplaçant le premier paragraphe par le suivant : « 1° l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc sur une partie du lot 2 814 764 du cadastre du Québec, circonscription foncière

de Portneuf, d'une superficie approximative de 1 099,5 mètres carrés, tel qu'illustré au plan et à la description technique préparés par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, sous sa minute 2684 ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0170

Adjudication de contrats pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux, du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2023 (Appel d'offres public 53288) - AP2019-166 (CT-2419816, CT-2419881, CT-2419884, CT-2419890, CT-2419894, CT-2419895, CT-2419930, CT-2419935, CT-2419937, CT-2419949, CT-2419952) — (Ra-2118)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux, du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2023, conformément à la demande publique de soumissions 53288 et aux prix unitaires de leurs lots respectifs, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2023 par les autorités compétentes :

- Lots 1 et 8 : *Nettoieprêt, coopérative de travailleurs*, selon sa soumission du 8 mars 2019;
- Lot 2 : *Louis Hamel enr.*, selon sa soumission du 27 février 2019;
- Lot 3 : *Réno-Voc inc.*, selon sa soumission du 3 mars 2019;
- Lots 4 et 9 : *ML Entretien Multiservices*, selon sa soumission du 8 mars 2019;
- Lot 5 : *Nettoyage Logic inc.*, selon sa soumission du 8 mars 2019;
- Lot 6 : *Service Sanitaire Frontenac ltée*, selon sa soumission du 20 février 2019;
- Lot 7 : *Entretien Costa*, selon sa soumission du 9 mars 2019;
- Lots 10 et 11 : *Conciergerie McKinnon inc.*, selon sa soumission du 7 mars 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0171

Renouvellement des contrats de licences d'utilisation des produits SAP pour une période d'un an, soit du 31 juillet 2019 jusqu'au 30 juillet 2020 (Dossier 42209) - AP2019-183 (CT-2418275) — (Ra-2118)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'approuver le renouvellement des contrats de licences d'utilisation des produits SAP à *SAP Canada inc.*, pour une période

d'un an, soit du 31 juillet 2019 jusqu'au 30 juillet 2020, pour une somme de 188 960,76 \$, excluant les taxes, selon des conditions conformes à celles mentionnées aux ententes jointes au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0172

Protocole d'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière pour l'aménagement des voies d'accès et des infrastructures de services du nouvel *Espace d'innovation Chauveau*, dans le cadre du sous-volet 2.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (Dossier 550035) - **DE2019-078 (Ra-2118)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser la conclusion du protocole d'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière pour l'aménagement des voies d'accès et des infrastructures de services du nouvel *Espace d'innovation Chauveau*, dans le cadre du sous-volet 2.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (Dossier 550035).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0173

Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Communauté métropolitaine de Québec, relative à l'analyse, par le laboratoire de la Division de la qualité de l'eau et du soutien technique, des échantillons d'eau qui seront prélevés dans le cadre du projet *Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent et de certains tributaires sur le territoire de la CMQ et des municipalités riveraines de la MRC de Bellechasse* - **TE2019-005 (Ra-2118)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Communauté métropolitaine de Québec, relative à l'analyse, par le laboratoire de la Division de la qualité de l'eau et du soutien technique, des échantillons d'eau qui seront prélevés dans le cadre du projet *Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent et de certains tributaires sur le territoire de la CMQ et des municipalités riveraines de la MRC de Bellechasse*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente intermunicipale jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter :

- 1° la modification proposée à la nomenclature des emplois fonctionnaires;
- 2° la nomenclature des emplois modifiée, telle que présentée aux annexes jointes au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Baux entre la Ville de Québec et divers locataires, relatifs à la location de sites d'antennes requis dans le cadre du projet *Service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec - Arrondissements de La Haute-Saint-Charles et de La Cité-Limoilou, Villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de Lévis* - DE2019-023 (CT-DE2019-023) — (Ra-2119)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue au propriétaire du site 1 des espaces dans un abri d'équipements et sur le toit de l'immeuble, pour une période de huit ans, débutant le ou vers le 1^{er} mars 2019 et se terminant le ou vers le 28 février 2027, incluant une option de renouvellement de sept ans, pour un loyer annuel de base de 9 300 \$, plus les taxes applicables, la première année. Au loyer annuel de base, s'ajoute un loyer additionnel approximatif de 1 000 \$, plus les taxes applicables, ajusté annuellement suivant les frais réels de consommation électrique des équipements, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail;
- 2° la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue au gestionnaire du site 2 des espaces dans un abri d'équipements et sur le toit de l'immeuble, pour une période de cinq ans, débutant le ou vers le 1^{er} mars 2019 et se terminant le ou vers le 29 février 2024, incluant une option de renouvellement de cinq ans, pour un loyer annuel total de 6 000 \$, plus les taxes applicables, la première année, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail;
- 3° la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue au propriétaire du site 3 des espaces sur la tour de télécommunications, pour une période de huit ans, débutant le ou vers le 1^{er} mai 2019 et se terminant le ou vers le 30 avril 2027, incluant une option de renouvellement de sept ans, pour un loyer annuel total de 21 600 \$, plus les taxes applicables, la première année, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail;

- 4° la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue au propriétaire du site 4 des espaces sur le toit et dans l'immeuble, pour une période de cinq ans, débutant le ou vers le 1^{er} mars 2019 et se terminant le ou vers le 29 février 2024, incluant deux options de renouvellement de cinq ans chacune, pour un loyer annuel de base de 37 887 \$, plus les taxes applicables, la première année. Au loyer annuel de base, s'ajoute un loyer additionnel de 5 000 \$, plus les taxes applicables, ajusté annuellement suivant les frais réels de consommation électrique des équipements, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail;
- 5° au directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer lesdits baux.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0176

Bail entre la Ville de Québec et la *Société des alcools du Québec*, relatif à la location d'un espace commercial situé au 250, boulevard Wilfrid-Hamel, édifice M - DE2019-089 (Ra-2119)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue à la *Société des alcools du Québec* les locaux RC35 et RC38 situés au 250, boulevard Wilfrid-Hamel, édifice M, connu et désigné comme étant le lot 5 915 486 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec. D'une durée de dix ans, le bail débiterait le 1^{er} juillet 2019 et se terminerait le 30 juin 2029, incluant une option de renouvellement de cinq ans, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail;
- 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ledit bail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0177

Entente entre la Ville de Québec et *Zilia inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation d'une technologie d'oxymétrie oculaire* - DE2019-098 (CT-DE2019-098) — (Ra-2119)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Zilia inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 200 225 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet

Commercialisation d'une technologie d'oxymétrie oculaire, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

- 2° d'approprier une somme maximale de 200 225 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0178

Création d'un poste de directeur des communications au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun et approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur François Giroux (ID. 141630) - RH2019-320 (CT-RH2019-320) — (Ra-2119)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° de créer un poste de directeur des communications (poste 43894) au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun;
- 2° d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur François Giroux (ID. 141630) à titre de directeur des communications au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, à compter du 6 mai 2019, et ce, pour une durée indéterminée, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CA-2019-0179

Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 5 474 645 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social relativement à la distance du bâtiment de la ligne de lot du côté de l'avenue Saint-Rédempteur, R.A.V.Q. 1265 - A3GT2019-089 (Ra-2118)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 5 474 645 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social relativement à la distance du bâtiment de la ligne de lot du côté de l'avenue Saint-Rédempteur, R.A.V.Q. 1265.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2019-0180

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 5 474 645 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social relativement à la distance du bâtiment de la ligne de lot du côté de l'avenue Saint-Rédempteur, R.A.V.Q. 1265 - A3GT2019-089 (Ra-2118)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 5 474 645 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, lequel permettait la réalisation d'un tel projet. Pour ce faire, il contenait les règles d'urbanisme nécessaires à sa concrétisation et modifiait en conséquence le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*.

Une correction doit être apportée à la distance de la ligne de lot du côté de l'avenue Saint-Rédempteur qui servait de repère pour déterminer le nombre maximal d'étages du bâtiment pouvant être construit. Cette distance est donc réduite de 28 mètres à 27 mètres.

Adoption de règlements

CA-2019-0181

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certains frais de gestion en matière immobilière, R.A.V.Q. 1262 - FN2019-009 (Ra-2115)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certains frais de gestion en matière immobilière, R.A.V.Q. 1262*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 34.

Steeve Verret
Président

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

JL/ir